

28 septembre 2026

46^e assemblée générale de l'ADMD — Nîmes — Samedi 26 septembre 2026

Nous y sommes... enfin.

Après un demi-siècle de combats, de débats, de témoignages, d'espoirs et de déceptions, la France s'est dotée d'une loi sur le droit à l'aide à mourir.

Une loi votée au mois de juillet (et non pas mai). Une loi promulguée au mois d'août. Une loi imparfaite, restrictive à bien des égards, mais qui fait entrer l'aide active à mourir dans le code de la santé publique. Elle reconnaît enfin qu'il existe des situations où accompagner jusqu'au bout de la vie, c'est aussi pouvoir répondre à la demande libre, éclairée et répétée d'une personne qui ne veut plus subir.

Nous y sommes. Enfin.

Et je veux vous le dire avec gravité et avec émotion : ce vote historique est le vôtre.

Il est celui de toutes celles et tous ceux qui, depuis des décennies, ont porté cette revendication dans les réunions publiques, les assemblées générales, les médias, les permanences parlementaires, les hôpitaux et les familles.

Il est celui de celles et ceux qui ont témoigné de leur souffrance, accompagné un proche jusqu'à la fin, parfois dans l'angoisse, parfois dans le secret, parfois dans l'illégalité.

Il est celui de l'ADMD.

Pendant cinquante ans, notre association a défendu une idée simple et profondément humaine : nul ne devrait être contraint de vivre une fin de vie qu'il juge insupportable lorsque sa décision est libre, éclairée et entourée de garanties strictes.

Il a fallu faire comprendre que demander une aide à mourir ne signifie pas renoncer à la vie. Que choisir les conditions de sa fin ne signifie pas mépriser les soins palliatifs. Que défendre la liberté personnelle ne signifie pas abandonner les plus vulnérables.

Il a fallu répondre aux peurs, aux caricatures et aux procès d'intention. Rappeler que l'aide à mourir n'est ni une obligation, ni une injonction, ni une politique de réduction des dépenses de santé.

Elle est une possibilité offerte à celles et ceux qui la demandent et qui remplissent les conditions prévues par la loi.

Cette loi, nous l'avons voulue et nous l'avons attendue. Nous devons maintenant la défendre, mais aussi la regarder avec lucidité.



Oui, elle constitue une avancée historique. Oui, elle change le droit français. Non, elle ne change pas les valeurs de notre société qui se doit d'accompagner les malades et ne pas prolonger les agonies. Mais elle reste restrictive, notamment au regard des législations de nos voisins belges et néerlandais. Elle laisse de côté des personnes confrontées à des souffrances et à des pertes d'autonomie profondément douloureuses.

Notre devoir collectif n'était pas d'attendre une loi parfaite. Mon devoir, depuis que je préside cette association, était de me battre pour qu'une loi existe, même si elle restait encore incomplète. Nous l'avons fait. Notre devoir est maintenant de l'améliorer.

Nous porterons d'abord la prise en compte des directives anticipées. Une personne qui a exprimé clairement ses volontés concernant sa fin de vie ne doit pas être oubliée par le droit lorsqu'elle n'est plus en mesure de communiquer ou de décider.

Nous porterons également la reconnaissance des souffrances psychologiques liées à une affection grave et incurable. La souffrance ne se réduit pas à une douleur physique mesurable. Elle peut être psychique, existentielle, intime. Elle peut naître de la perte irréversible de son autonomie, de la dégradation de son identité ou de l'impossibilité de vivre selon ses valeurs. Elle est éminemment subjective et n'appartient qu'à celui ou celle qui est dans le lit. Pas aux observateurs, même bien intentionnés.

Ces souffrances doivent être évaluées avec sérieux, compétence et humanité.

Nous défendrons enfin le libre choix entre le suicide assisté et l'euthanasie lorsque la personne répond aux conditions légales.

Certaines personnes souhaiteront accomplir elles-mêmes le geste final. D'autres ne le pourront pas, ou ne le voudront pas, et demanderont qu'un professionnel de santé le réalise.

Dans les deux cas, ce qui doit primer, c'est la volonté de la personne malade, dans le respect des garanties prévues par la loi.

Ce combat n'est pas un combat contre les soins palliatifs. Nous voulons des soins palliatifs accessibles à toutes et tous, partout en France. Nous voulons que personne ne demande à mourir faute d'avoir pu être soulagé ou accompagné. Nous avons toujours milité pour qu'ils se développent et soient accessibles à tous.

Mais nous refusons que les soins palliatifs soient utilisés pour interdire toute aide à mourir à celles et ceux pour qui ils ne suffisent pas, ou qui font un choix différent.

Opposer soins palliatifs et aide à mourir, c'est enfermer les personnes malades dans un faux choix. La liberté de fin de vie exige les deux.

Je veux maintenant avoir une pensée émue pour celles et ceux qui se sont battus pour cette loi et qui ne sont plus là pour la voir votée.

Je pense à Vincent Humbert et à sa maman Marie, à Chantal Sébire, à Anne Bert, à Katherine Icardi. Je pense à Loïc Resibois. Je pense à toutes celles et tous ceux dont les noms sont connus, et à celles et ceux dont les noms ne le sont pas.

Je pense à leurs proches, qui ont accompagné leurs combats, leurs souffrances et leurs espoirs.

Ils ne sont pas là aujourd'hui pour entendre cette phrase : la loi a été votée.

Mais leur engagement est là. Leur courage est dans cette salle. Cette loi porte leur empreinte. Notre responsabilité est de ne jamais les oublier.

Je veux rendre un hommage appuyé à Henri Caillavet, pionnier et visionnaire, qui a compris très tôt que la dignité ne pouvait pas être séparée de la liberté.

Je veux également saluer Jean-Luc Romero-Michel, qui a incarné ce combat avec une énergie, une constance et une capacité de mobilisation exceptionnelles. Il a contribué à faire de l'ADMD une force citoyenne incontournable.

À Henri Caillavet, à toi cher Jean-Luc et à toutes les équipes qui les ont entourés, nous devons une immense reconnaissance.

Je veux adresser aussi un mot particulier à Olivier Falorni, à Philippe Vigier et à l'ensemble des co-rapporteurs qui ont permis que le débat parlementaire aboutisse. Je salue tout spécialement Elise Leboucher et Brigitte Liso, qui nous font l'honneur d'être présentes aujourd'hui.

Le vote d'une loi n'est jamais l'œuvre d'une seule personne. Il est le résultat d'un travail collectif, de convictions partagées et de courage. À celles et ceux qui ont porté ce texte au Parlement, nous disons merci. Mais nous ne sommes pas naïfs. Nous savons ce que nous avons entendu pendant ce débat. Certains responsables politiques ont agité les peurs, comme si cette loi allait conduire à la mort des personnes âgées, handicapées ou malades. Certains ont confondu liberté et abandon, choix et contrainte, aide à mourir et élimination.

Des représentants des soins palliatifs ont parfois présenté notre démarche comme une menace pour leur discipline, alors que nous n'avons cessé de demander son développement et son accès universel.

Des représentants religieux ont parfois affirmé que nous voulions banaliser la mort ou dévaloriser la vie.

Nous respectons les convictions de chacun, mais nous n'acceptons pas qu'une conception particulière de la fin de vie s'impose à toute la société.

Oui, certains ont menti dans ce débat : sur nos intentions, sur notre histoire, sur les garanties demandées et sur notre volonté prétendue de contraindre.

Nous répondrons avec fermeté, avec des faits et avec la dignité de celles et ceux que nous accompagnons. Nous ne sommes pas une association de ressentiment. Nous sommes une association de liberté, de solidarité et de responsabilité.

Je veux vous parler de ce qui m'a conduit personnellement dans ce combat.

Il y a vingt ans, mon père a été accompagné dans le cadre d'une euthanasie clandestine, en France. Cette réalité a forgé ma volonté de porter ce combat. Elle m'a appris qu'en l'absence de loi, les situations ne disparaissent pas. Elles se déroulent dans le secret, avec la peur, l'inégalité et la solitude.

Des familles sont confrontées à des décisions impossibles. Des soignants sont placés dans des situations de conscience et de responsabilité insoutenables. Des personnes malades sont privées de la possibilité de choisir parce que la loi refuse de regarder la réalité en face.

Mon engagement est né de cette histoire intime. Mais cet engagement ne m'appartient pas. Il appartient à toutes celles et à tous ceux qui, comme vous, ont transformé une expérience personnelle en combat collectif. Je veux donc vous remercier pour votre confiance et votre engagement.

Merci aux Jeunes ADMD (et non pas de l'ADMD). Votre énergie, votre créativité et votre regard sont indispensables.

Merci à notre commission Soignants, à notre commission juridique et aux équipes bénévoles d'ADMD Écoute. Vous éclairez, accompagnez et écoutez nos adhérents avec compétence et humanité. Merci aux délégations départementales et aux militants de terrain, qui font vivre notre association partout en France.

Je veux adresser un mot tout particulier à mon cher ami Yoann Brossard, secrétaire général de l'ADMD. Yoann, tu es à mes côtés avec une fidélité, une compétence et une disponibilité exceptionnelles. Dans les moments d'enthousiasme comme dans les périodes de doute, tu es un soutien précieux. Au nom de l'ADMD, et en mon nom personnel, je veux te dire merci.

Je remercie également les salariés de l'association. Leur travail, souvent moins visible, est indispensable au fonctionnement de l'ADMD, à l'accompagnement de nos délégations et à la réalisation de nos actions.

À toutes et tous, j'exprime notre reconnaissance.

Je veux maintenant vous parler d'avenir.
L'avenir de l'ADMD doit reposer sur deux piliers.

Le premier, c'est le plaidoyer politique. Nous devons être présents lors de la publication des décrets d'application. Nous surveillerons leur contenu et leur conformité à l'esprit de la loi.

Nous porterons les améliorations nécessaires : les directives anticipées, la reconnaissance des souffrances psychologiques, le libre choix entre suicide assisté et euthanasie, et l'extension de la loi aux situations qui le justifient.

Le second pilier, c'est la solidarité.

L'ADMD ne doit pas seulement être une force de revendication. Elle doit accompagner ses adhérents dans ce nouveau droit. Beaucoup auront des questions. Certains seront confrontés à un refus. D'autres auront besoin d'aide pour comprendre la procédure, faire connaître leurs volontés ou s'orienter dans le système de santé.

Nous serons là.

Nous informerons, nous écouterons, nous expliquerons et nous soutiendrons.

Car un droit n'est réel que lorsqu'il est accessible. Le droit à l'aide à mourir doit être effectif pour toutes celles et tous ceux qui le demanderaient et qui entreraient dans le cadre de la loi.
Pas seulement pour les personnes informées, entourées ou vivant dans les grandes villes. Pour toutes et tous. C'est pourquoi je le dis solennellement : avec tout le conseil d'administration, je resterai déterminé comme je le suis depuis le début.

Nous serons vigilants face aux décrets d'application, face aux pratiques administratives et médicales et face aux tentatives de vider la loi de sa substance.

Dans cette salle, aujourd'hui, il y a nos combats passés. Il y a nos absents. Il y a ce vote historique qui fait entrer l'aide active à mourir dans le code de la santé publique.

Mais il y a surtout notre avenir.



À toutes celles et tous ceux qui ont espéré sans voir aboutir leur combat, à eux, nous pouvons dire : nous avons continué.

À vous, adhérentes et adhérents, je veux dire : nous continuerons.

Parce que cette loi n'est pas la fin de notre histoire. Elle est le commencement d'une nouvelle étape. Nous y sommes, enfin. Mais nous ne sommes pas arrivés au bout du chemin.

Tant qu'il restera une personne privée de sa liberté de choisir, tant qu'une famille sera condamnée au secret, tant qu'un malade sera abandonné à une souffrance qu'il juge insupportable, tant qu'un droit restera inaccessible, l'ADMD sera là.

Pour la liberté.

Pour la dignité.

Pour la solidarité.

Et pour que, jusqu'au dernier instant, chaque personne puisse être regardée, entendue et respectée. Et pour que jamais une personne ne soit abandonnée.

Nous serons là jusqu'au bout.

Je vous remercie.

Jonathan Denis
Président de l'ADMD